

REGLEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

TARIFS POUR L'ANNEE CIVILE 2022 : du 01/01/2022 au 31/12/2022

AVIS IMPORTANT

LA CARTE D'ACCES AU RESTAURANT EST VALABLE JUSQU' A LA FIN DE VOTRE SCOLARITE. CONSERVEZ-LA POUR LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE

La qualité (externe - DPU – demi pensionnaire au forfait) est choisie par la famille pour l'ensemble de l'année scolaire. A titre exceptionnel, toute demande de changement de régime doit être motivée par écrit au Chef d'établissement. Ce changement de régime ne peut être effectif qu'à compter du trimestre qui suit la date de la demande (sauf cas de force majeure).

Les élèves hébergés selon le MODE FORFAITAIRE

Tous les repas sont pris au collège et facturés au tarif forfaitaire, soit **472.35 €** pour l'année civile 2022 (du 01/01 au 31/12/2022).

En cas d'absence de l'élève, une remise d'ordre peut être accordée sur demande motivée et justifiée de la famille (justificatif à déposer au secrétariat de gestion dans un délai de 3 jours après la reprise de l'élève). Un délai de carence de 4 jours consécutifs d'absence au service de restauration sera observé systématiquement.

Tout élève **demi-pensionnaire au forfait** disposera, dès la rentrée scolaire, d'une carte à code-barre masqué avec protège-carte. Cette dernière autorise le passage au restaurant, par **l'attribution d'un plateau-repas.**

En début de chaque trimestre, la facture « Avis aux familles » est envoyée par mail à la famille et payable de suite avant la date indiquée sur l'avis.

- Paiement -

Il sera effectué :

- **par chèque** libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Collège Le Grand Beauregard et déposé dans la boîte aux lettres installée dans le couloir de la GESTION (à gauche de la porte du secrétariat de gestion),
- **par virement bancaire** au compte de l'établissement : LE GD BEAUREGARD – IBAN : FR76 1007 1440 0000 0010 0102 979 BIC : TRPUFRP1,
- **par télépaiement** via le site E-Lyco, ou, par défaut,
- **en espèces** au service GESTION de l'établissement en échange d'un reçu de caisse.

Des aménagements de paiement exceptionnels, ainsi que des aides peuvent être accordés sur demande des familles auprès du service de Gestion.

Les élèves hébergés selon le MODE UNITAIRE DPU (demi-pensionnaire à l'unité)

Sont concernés, les élèves désirant déjeuner au collège plusieurs fois dans le courant de l'année scolaire. Les repas seront facturés au tarif unitaire de **4.35 €**.

Ces élèves devront **réserver leur repas** à partir de 15 H la veille jusqu'à 10 H 30 le jour même, à la borne de réservation qui se trouve sous le préau.

La remise de la carte se fera auprès du secrétariat de gestion, qui portera au crédit de l'élève le montant du paiement des repas (au moins 5 repas x 4.35 €).

- Paiement -

- **par chèque** libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Collège Le Grand Beauregard (**au dos duquel sera inscrit le nom de l'élève ou son numéro de carte**) sera déposé dans la boîte aux lettres installée dans le couloir de la Gestion **au moins 48 H avant que le solde du compte ne soit nul. Ce solde apparaît sur la borne du distributeur de plateaux.**
- **en espèces** au service GESTION de l'établissement en échange d'un reçu de caisse.

- LA CARTE -

La carte et son étui sont remis gratuitement à l'inscription de l'élève. La carte est obligatoire pour accéder à la demi-pension. A chaque passage, la borne de réservation indique la date et l'heure, ainsi que le numéro du possesseur de la carte (cf. Règlement Intérieur). Cette carte ne doit pas être volontairement endommagée.

Le remplacement des cartes avec étui s'effectuera moyennant le reversement d'une somme forfaitaire de **5.00 €**, quel que soit le motif du renouvellement. **Chaque carte sera obligatoirement munie d'un protège-carte.**

A NOTER : En cas de départ définitif de l'élève, le solde des avances sur carte sera remboursé aux familles sur présentation d'un R.I.B.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

Pour accéder au service de demi-pension, l'élève devra être muni de sa carte.

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE GESTION POUR LE SERVICE RESTAURATION

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis - de 8H30 à 11H30 (approvisionnement et achat des cartes). En dehors de ces horaires, les chèques peuvent être déposés dans la boîte aux lettres prévue à cet effet près du secrétariat de Gestion.

LES REMISES D'ORDRE

Sur demande motivée*(1) de la famille (**à déposer au secrétariat de gestion, dans un délai de 3 jours après la reprise de l'élève**), une remise peut être accordée. Un délai de carence de 4 jours d'absence au service de restauration sera observé.

Le montant de la remise est calculé pour le nombre réel de repas non pris.

*(1) **MOTIF d'ABSENCE RECONNU POUR ACCORD DE REMISE** : maladie – raison de santé – événement familial.

AUCUNE ABSENCE POUR CONVENANCE PERSONNELLE NE FERA L'OBJET D'UNE REMISE.

A NOTER : les repas non pris pour absences à l'initiative de l'établissement seront intégralement remboursés : visites en entreprise, voyages , sorties pédagogiques ou fermeture de la restauration.

En revanche, aucune remise ne sera accordée pour absence au service de restauration en raison d'un événement fortuit dès lors que le service de restauration est ouvert.

LES COMMENSAUX

L'accès au service de restauration n'est possible qu'à la condition d'être muni de sa carte suffisamment créditée.

Sur demande, une carte est remise gratuitement à tout nouveau personnel affecté au collège.

NB : La carte délivrée aux enseignants et personnels peut autoriser plusieurs passages.

Tout remplacement de la carte sera facturé 5 €.

TARIF	Libellé	2022
TARIF 1	- Agents Techniques - Assistants d'Education - Personnels de Catégorie C - Personnels de Catégorie B	3.35 €
TARIF 2	- Personnels de Catégorie A - Personnels Enseignants	4.50 €
TARIF PASSAGER	- Personnes extérieures	5.60 €

Remboursement des soldes de cartes self :

Le solde des cartes, supérieur à la valeur d'un repas, des élèves et commensaux quittant l'établissement sera remboursé sur demande des intéressés accompagnée d'un relevé d'identité bancaire **exclusivement**, dans un délai de quatre mois après le dernier repas pris.